

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 12 MARS 2021

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le douze mars 2021 à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis LAVERDANT, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, Dominique PENOT, LAVERDANT Jean-Louis, AUZANNE Didier, TALABAZA Christian, CHAMBELLANT Nicolas, CZAPNIK Marc, PINET Franck, CHEVALLIER Bruno, Mme COLAS Chantal

Absent : ABIAN Vincent

Monsieur PENOT Dominique est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2020 :

Le compte de gestion 2020 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2020 :

En fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à 628 907.18 € et les dépenses à 551 990.16 € dégageant un excédent de 76 917.02 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 200 866.48 €, soit un excédent de clôture de 277 783.50 €

En investissement :

Les recettes se sont élevées à 66 480.30 € et les dépenses à 95 884.10 € faisant apparaître un déficit de 29 403.80 € sur l'exercice. Celui diminue l'excédent antérieur 291 174.73 €, soit un excédent de clôture de 261 770.93 €.

Le compte administratif mis aux voix par le 1^{er} adjoint est approuvé à l'unanimité.

Orientations budgétaires 2021 :

Afin de préparer le budget primitif 2021, le maire propose un devis pour le changement des illuminations de Noël qui sont hors service et prévoit les réunions des commissions nécessaires à l'étude des devis à venir.

Un devis pour l'installation de panneaux pour l'inauguration de l'esplanade devant l'espace Monet Rollinat est présenté pour un montant de 8 440.80 € TTC. Celui-ci n'est qu'un projet, il conviendra de voir avec la communauté de Communes de Dun Le Palestel et l'association des amis des peintres de Crozant Gargilese pour une participation au financement de ces panneaux. Monsieur soumet au vote pour un accord de principe sur la réalisation de ce projet. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte ce projet par 9 voix pour et 1 voix contre (M Didier AUZANNE).

Gratuité de loyers au restaurant suite à l'épidémie de covid 19

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la situation au restaurant suite à l'épidémie de Covid 19.

Il propose de faire un geste comme suit :

- Restaurant camping du Verdon : gratuité sur 3 mois (janvier, février, mars 2021)

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition ci-dessus et charge monsieur le maire de procéder à la régularisation comptable des actes.

Convention Compagnie Taïko :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Compagnie Taïko propose de renouveler son partenariat avec la commune pour l'année 2021. La commune mettrait à disposition l'ancien logement de la Poste pour une participation de 250 € par mois (chauffage compris, et électricité à la charge de la compagnie) et s'engage à acheter 6 spectacles (valeur totale 3 000 €). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de renouveler son partenariat avec la compagnie Taïko en précisant que l'achat de spectacles se réalisera si la situation sanitaire le permet.

Lignes directrices de gestion :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires. Monsieur le Maire donne lecture du document rédigé par la commission « personnel communal » et en explique le fonctionnement. Ce document a été soumis à l'avis du comité technique le 11 mars 2021 qui émet un avis favorable.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité et charge Monsieur le Maire d'en assurer le suivi.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le travail fait par la commission « personnel communal » sur l'aménagement du temps de travail pour les agents communaux. Le conseil municipal donne son accord sur la proposition faite. Une réunion avec le personnel communal est fixée le mercredi 24 mars 2021 à 13 h 30.
- Le conseil municipal vote les sommes pour l'occupation du domaine public dues par Orange pour l'année 2020 et 2021.
- Le conseil municipal accepte la modification du montant des devis et des subventions (DETR et BOOSTER) pour la réfection de la toiture de la mairie et le remplacement des volets.
- Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de rédiger le nouveau bail pour le salon de coiffure pour un début d'activité au 1^{er} mai 2021 et un assujettissent à la TVA du bâtiment.
- Monsieur le Maire donne lecture de la pétition des habitants de la Charpagne demandant la limitation de vitesse dans le hameau. Le conseil municipal transmettra la demande au service de la DDT.
- M le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu la liste des architectes pour avancer sur le dossier de la Chapelle des Forges.
- Nicolas CHAMBELLANT informe que le panneau du village de Lavaudvieille a disparu.

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire,
Jean-Louis LAVERDANT